Abidjan, le 22 JUILLET 2024

Objets : DEMANDE D’EXPLICATION

Monsieur BENTHO LEONARD,

Le 19 Juillet 2024, nous avons constaté les faits suivants vous concernant :

* Incohérence sur votre carte carburant de la moto Yamaha.
* Plusieurs montant ont été retirés en espèces après rechargement total de la carte.
* Retrait en espèces en lieu et place du rechargement en carburant.

Au vue des circonstances, je n’avoue ne pas vraiment comprendre votre comportement.

C’est pourquoi, nous vous demandons de bien vouloir nous expliquer par écrit sur les faits mentionné ci-dessus qui vous sont reprochés dans un délai de 72 heures.

Dans cette attente, nous vous prions d’agréer Monsieur l’expressions de nos salutations

 **LA DIRECTION**